

Bilan final Contrats de Territoire départementaux 2005-2008

PROPOS INTRODUCTIFS

I. RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX AFFICHES PAR LES CONTRATS DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAUX 2005-2008

- Cadre des contrats
- Contenu des contrats

II. ANALYSE DE LA METHODE

- Intérêts et limites de la méthode proposée par le Conseil Général
- Questionnements liés à l'application de la méthode par le territoire
- Perspectives d'évolution

III. ANALYSE DES ACTIONS ENGAGEES SUR LE PAYS DE CHATEAUBRIANT

- Montants des contrats par Communauté de Communes
- Thématiques couvertes par les Contrats et éléments comparatifs entre les Communautés de Communes
- Principaux projets financés par les Contrats de Territoire

IV CONCLUSION

PROPOS INTRODUCTIFS

Sur la période 2005-2008, plusieurs dispositifs financiers ont concouru au développement du Pays de Châteaubriant.

- Le Contrat de Territoire départemental a permis aux 3 Communautés de communes de bénéficier d'une manne de 16 Millions d'euros de la part du Conseil Général de Loire-Atlantique, que le présent document décompose.
- Le Conseil Régional, par le biais du Contrat de Territoire Unique, a engagé près de 4,5 Millions d'euros sur le Pays sur 3 ans.
- Sur la période, 2000-2006, le programme LEADER + a permis de renforcer l'offre de service du Pays avec 1,4 Millions d'euros. Ces fonds européens, contrairement aux contrats de territoire départementaux et régionaux sont davantage intervenus sur du fonctionnement et ils ont donc parfois été utilisés de façon complémentaire aux autres financements afin d'accompagner la mise en marche de nouveaux équipements.
- Enfin, de 2006 à 2009, la labellisation Pôle d'Excellence Rural attribuée au Pôle Technologique Environnementale regroupant différents projets en matière de valorisation économique des bio-ressources et énergies renouvelables, représente un montant de 790 000 € de FNADT PER versés par l'Etat.

NB : Le présent document se base uniquement sur les chiffres concernant la mise en œuvre des Contrats de Territoire départementaux sur le Pays de Châteaubriant.

De ce fait, il n'a pas vocation à mesurer l'effet levier de ces contrats et ne doit pas être interprété au-delà de l'ambition d'observer comment ont été orientés les fonds des Contrats de Territoire départementaux 2005-2008 sur des thématiques d'intervention.

Il ne s'agit en aucun cas d'une analyse des priorités données par chaque communauté de commune sur son territoire puisque le Conseil de Développement ne disposait pas dans cette analyse :

- des niveaux d'interventions du contrat et des cofinancements sur chaque opération ;
- du montant total de chaque opération ;
- des opérations financées par d'autres biais sur chaque thématique.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX AFFICHES PAR LES CONTRATS DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAUX 2005-2008

Cadre des contrats

Un contrat cadre (ou contrat d'objectif) signé à l'échelle du territoire de projet (Pays) par l'ensemble des maîtres d'ouvrages qui précisait :

- la stratégie territoriale à 6 ans,
- les rôles et complémentarités des acteurs.

Les conventions d'exécution étaient ensuite signées avec le Pays et chacune des intercommunalités.

La durée initiale des contrats était de 3 ans mais le Conseil Général a souhaité **prolonger d'une année la durée de ces contrats afin de tenir compte des échéances électorales** et une dotation complémentaire a donc été allouée.

Contenu des contrats

Les contrats portaient principalement sur de l'investissement, l'aide au fonctionnement se limitant au financement de l'ingénierie pour les Pays, une participation au fonctionnement des conseils de développement et l'accompagnement d'études préalables à la constitution d'un Pays ou en vue de regroupements intercommunaux, le cas échéant.

Les territoires devaient présenter des contrats permettant l'équilibre en matière de développement économique, social, culturel et sportif.

Les types de projets qui pouvaient être inclus étaient indiqués comme :

- Les aides en matière de développement économique (bâtiments relais intercommunaux, aménagement et requalification de ZA...)
- La politique en faveur de l'eau et de l'assainissement
- Les aides aux équipements culturels, le soutien à la lecture publique
- Les aides aux équipements sportifs (sauf ceux de proximité accompagnés à l'échelle communale)
- La politique des déchets, la viabilisation de lotissements
- Le soutien aux collectivités pour l'accueil des gens du voyage
- L'électrification
- Le développement touristique

II. ANALYSE DE LA METHODE

Intérêts et limites de la méthode proposée par le Conseil Général

Il faut souligner l'intérêt méthodologique fort d'un travail de contrat cadre à l'échelle du Pays puis de déclinaison en programme d'actions concertés au niveau de chaque communauté de communes.

L'affichage d'une telle volonté contribue de fait à renforcer la prise en compte de l'échelon Pays comme étant le territoire du projet associant l'ensemble des acteurs, en particulier par le biais de l'outil constitué par le Conseil de développement.

Cette méthode devait également permettre d'éviter de rentrer dans une logique de guichet, dans la mesure où les projets s'inscriraient dans un cadre donné avec des priorités clairement énoncées.

Enfin, l'exercice pédagogique de la transmission et de l'explication à la société civile de la politique menée par le Conseil Général et des actions qu'elle engendre sur le Pays de Chateaubriant est évident pour aider les citoyens à mieux repérer les rôles et compétences départementales à l'intérieur du « millefeuille » administratif.

Néanmoins, au regard de cette première génération de contrats, des limites à la démarche proposée ont été mises en évidence au niveau du Pays de Chateaubriant.

Les contrats, et cela est encore plus vrai pour les avenants, ont été élaborés dans une approche quelque peu cloisonnée au niveau des Communautés de Communes. La procédure d'avenant menée sur une durée très courte n'a certes pas laissé beaucoup de place à des temps d'échanges à l'échelle Pays. Dans une telle configuration, la pertinence du suivi à l'échelle du Pays est posée.

Dans la mesure où la signature des conventions d'exécution est gérée à l'échelle de la communauté de communes et puisque c'est un échelon qui reste plus proche et mieux appréhendé par les élus, la tentation d'arbitrage à cette échelle uniquement est forte.

La volonté initiale du Conseil Général d'une démarche coordonnée de Pays est donc quelque peu contrecarrée par le fait d'établir des conventions d'exécution à l'échelle intercommunale.

Questionnements liés à l'application de la méthode par le territoire

Le fait qu'il y ait eu un décalage entre les dates de signature des conventions d'exécution au niveau des communautés de communes est symptomatique d'un certain manque de maturité de la concertation et de la coordination à l'échelle du Pays.

Il semble toutefois nécessaire de nuancer cette analyse car il s'agissait d'une approche nouvelle de la contractualisation avec le département et que, d'autre part, l'échelon Pays était encore relativement récent à l'époque de l'élaboration des contrats, sans que le Syndicat Mixte soit doté de moyens propres d'animation.

Concernant la démarche d'élaboration des contrats, on peut s'interroger sur la volonté réelle de donner une place à la démocratie participative par le biais du Conseil de Développement. Si celui-ci a été associé à la préparation du contrat d'objectif, ses avis n'ont pas trouvé leur place dans le calendrier d'élaboration envisagée sur le Pays, en particulier lors de la démarche d'avenant.

Plus globalement, on peut regretter l'absence d'un véritable projet de Pays propre à fédérer la participation des 3 communautés de communes. Le Contrat d'objectif s'est ainsi limité à un exercice d'habillage des 3 Contrats intercommunaux.

Perspectives d'évolution

Concernant l'élaboration des contrats, il serait plus aisé, notamment pour que le Conseil de développement puisse jouer son rôle de façon constructive, que la méthode et le calendrier prévus fassent l'objet d'une concertation et d'une annonce très en amont de la période de signature envisagée pour l'ensemble du Pays.

Sur l'évaluation des contrats, la méthode de travail n'ayant pas été précisée par le Conseil Général, cela risque de conduire à une réponse ne correspondant pas à l'objectif attendu. Il pourrait donc être intéressant que le Conseil Général propose une approche méthodologique commune à l'ensemble des territoires de projet. Cela faciliterait également les travaux de consolidation pour les services du département.

III. ANALYSE DES ACTIONS ENGAGEES SUR LE PAYS DE CHATEAUBRIANT

Montants des contrats par Communauté de Communes

Sans revenir sur le mode de calcul des sommes allouées, il faut rappeler en préambule que la dotation globale du territoire était initialement d'environ 16,81 M€, dont :

- 8,50 M€ sur la CCC
- 4,38 M€ sur la CCRN
- 3,93 M€ sur la CCSD

Sur cette dotation possible, 16,63 M€ ont été inscrits (seule la CCSD n'avait pas atteint le plafond de sa dotation dans ses actions inscrites) dans les contrats et 16,01 M€ finalement engagés dont :

- 8,36 M€ sur la CCC (soit 98 % du montant possible)
- 4,38 M€ sur la CCRN (soit 100 % du montant possible)
- 3,27 M€ sur la CCSD (soit 83 % du montant possible)

Les montants finalement engagés (à l'issue de la dernière commission permanente attributive du Conseil Général en décembre 2008) représentent donc 96,32 % du montant inscrit sur le Pays.

Ce ratio varie d'une communauté de commune à l'autre et s'établit aux alentours de :

- 98 % pour la CCC
- 100 % pour la CCRN
- 87 % pour la CCSD

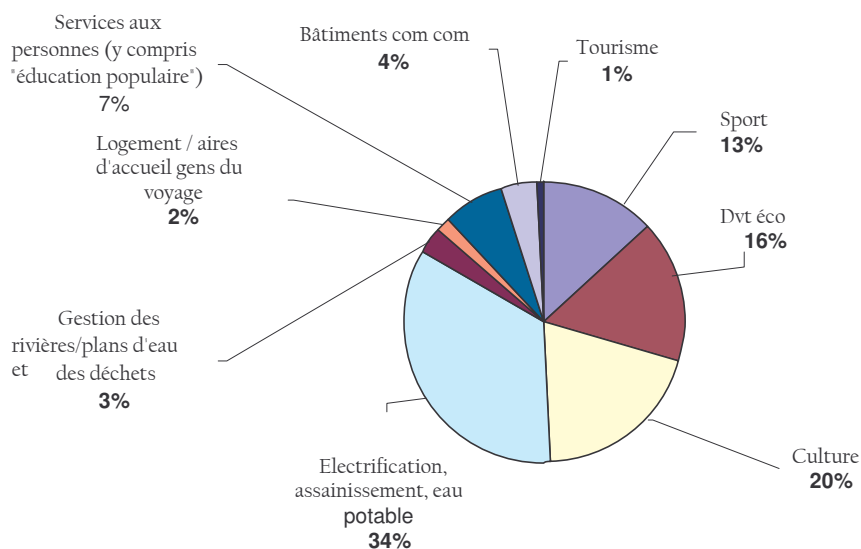
Ces premiers chiffres peuvent soulever la question de l'inégalité de capacité des territoires à proposer et accompagner financièrement et techniquement des projets.

Thématiques couvertes par les Contrats et éléments comparatifs entre les Communautés de Communes

La présente analyse s'appuie sur une classification des projets regroupés par catégorie de la façon suivante :

Catégorie	Type de projets
Sport	Equipements sportifs
Développement éco	Parcs d'activités / ateliers relais / pépinières
Culture	Bibliothèques / salles culturelles
Electrification, assainissement, eau potable	Electrification / assainissement / eau potable / viabilisation de lotissements
Gestion des rivières/plans d'eau et des déchets	Ouvrages de lutte contre les inondations / entretien de la ripisylve et des berges / restauration de frayères / gestion des déchets / développement du tri
Logement / aires d'accueil gens du voyage	Acquisitions immobilières / aires d'accueil gens du voyage
Services aux personnes	Pôles sociaux et emplois / Accueil de loisirs
Bâtiments com com	Bâtiments de communautés de communes
Tourisme	Aménagements touristiques

Le graphique 1 indique, à l'échelle du Pays, l'importance relative de chaque type de projet.

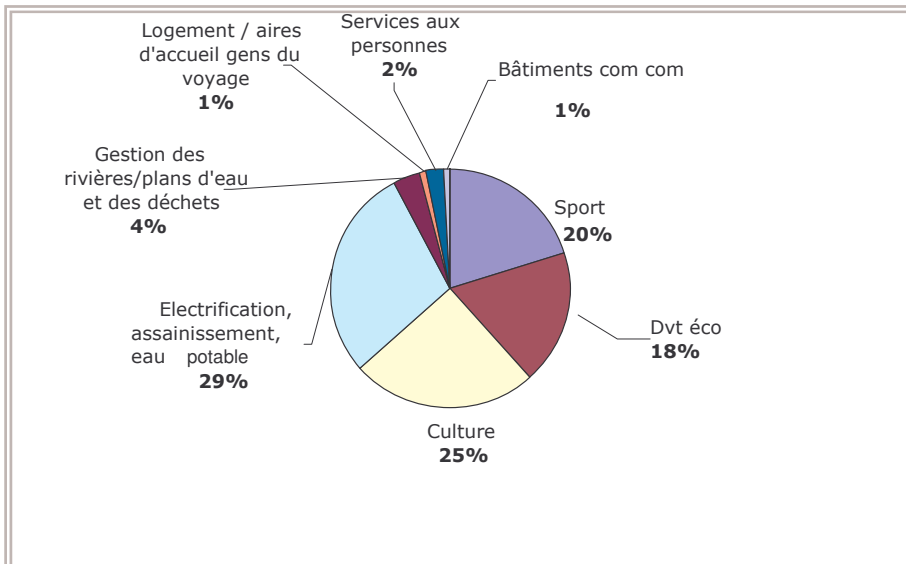


Graphique 1 : Montants engagés par thématique / Montant global des Contrats de Territoire sur le Pays

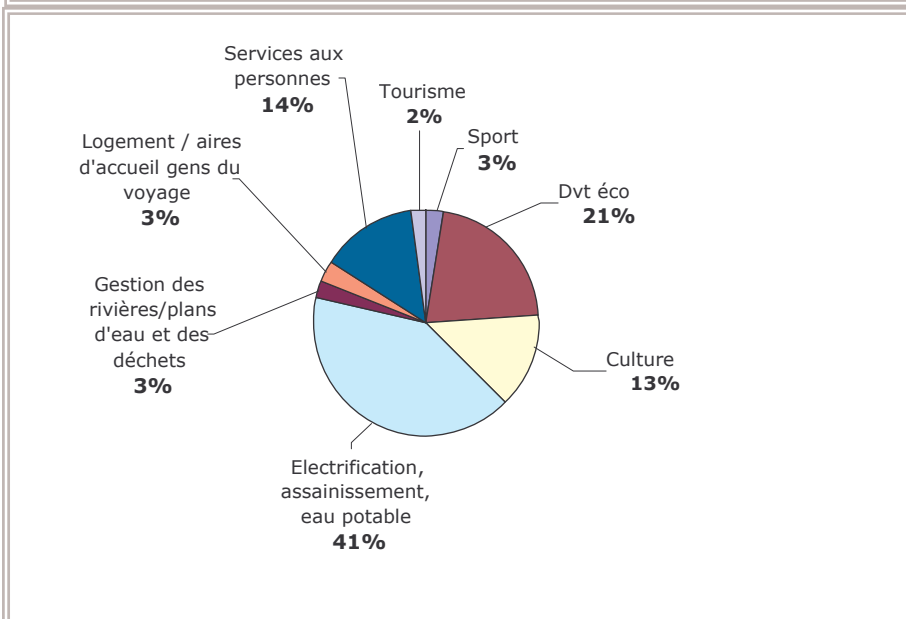
Le premier constat qui peut être fait est que l'ensemble du panel des thématiques proposées de façon indicative par le Conseil Général (voir I) est couvert par des actions engagées sur le Pays.

L'importance de chaque thématique est très variable d'une communauté de communes à l'autre. On peut visualiser cette variété en mettant côte à côte la traduction du ratio calculé pour le graphique 1 pour chaque EPCI.

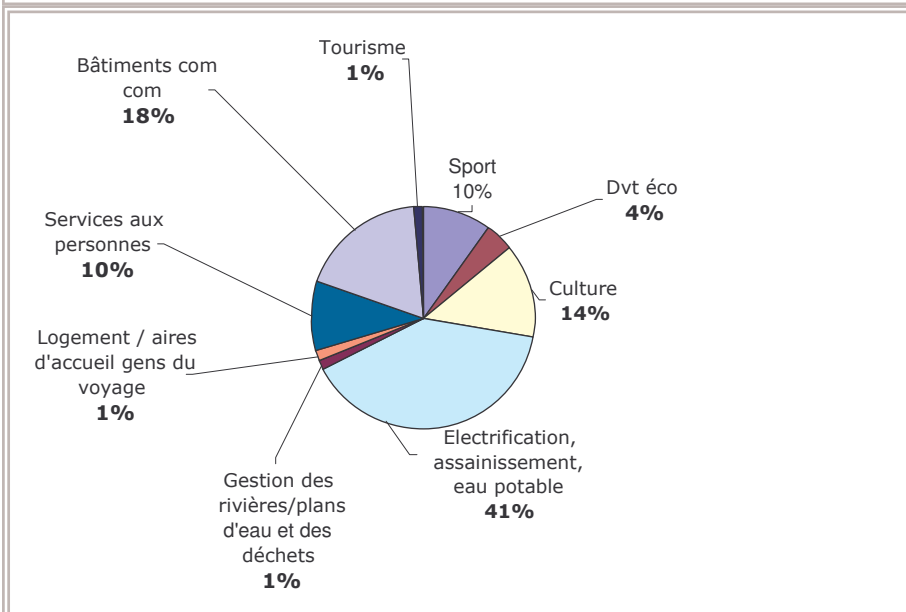
RAPPEL : Il ne s'agit en aucun cas d'une analyse des priorités données par chaque Communauté de Communes sur son territoire puisque les schémas représentent uniquement de l'affectation des subventions du Conseil Général par le biais des Contrats de Territoire.



Communautés de Communes du Castelbriantais



Communautés de la Région de Nozay



Communautés du Secteur de Derval

Graphique 2 : Montants engagés par catégorie / Montant global du CT sur chaque Communauté de communes

Quelques remarques peuvent être formulées au regard de ces représentations graphiques.

Les équipements sportifs, culturels, l'électrification, l'assainissement, l'eau potable et le développement économique représentent l'écrasante majorité des projets inscrits, soit 83 % des sommes attribuées sur le Pays.

Ce ciblage des projets se traduit sur les territoires intercommunaux de façon plus ou moins accentuée :

- 92 % sur la CCC
- 78 % sur la CCRN
- 69 % sur la CCSD

Sur la CCRN, un autre axe est important : celui concernant le développement des services à la personne (14% du montant total du contrat).

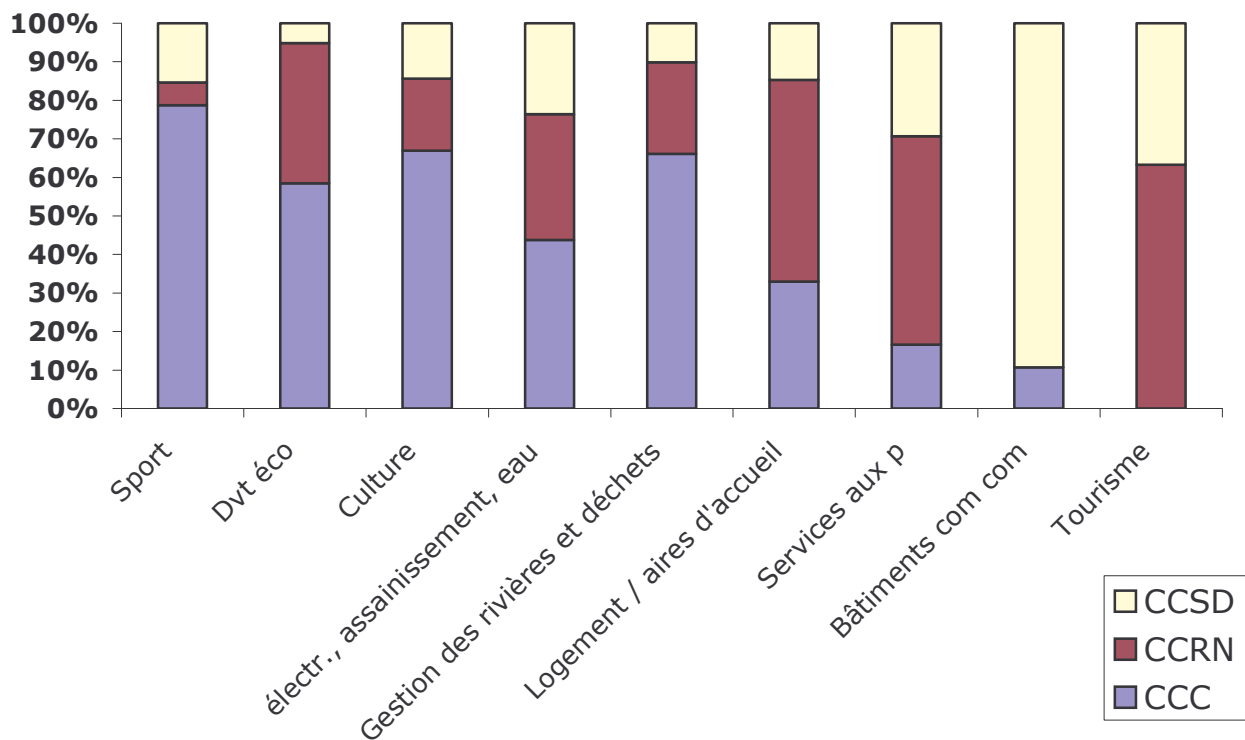
Sur la CCSD, c'est la construction des bâtiments intercommunaux qui constitue également un volet important (18 % du montant total du contrat).

En dehors des principales catégories de projets inscrits dans les contrats et citées ci-dessus, les communautés de communes ont également développé plus à la marge:

- des actions en matière d'environnement, qui se concentrent sur la gestion des déchets (uniquement pour la CCRN) et sur l'entretien des cours d'eau à hauteur de 3% du montant total des contrats sur le Pays ;
- des actions en faveur du logement (sur la CCSD et la CCRN) et de l'accueil des gens du voyage (uniquement sur le castelbriantais) à hauteur de 2% du montant total des contrats sur le Pays ;
- des actions en faveur du développement touristique (uniquement sur la CCRN et la CCSD) à hauteur de 1% du montant total des contrats sur le Pays.

Les investissements en matière de développement des réseaux, d'eau potable et de viabilisation sont importants, proportionnellement aux autres thématiques, sur l'ensemble du territoire, avec un degré un peu plus élevé encore sur la CCRN et la CCSD, sans doute du fait d'arrivées importantes de nouveaux habitants. Cette observation est corroborée par l'importance des montants alloués au développement des services à la personne sur ces 2 communautés de communes, toujours proportionnellement aux montants totaux des contrats.

Le graphique 3 propose d'observer la part de chaque communauté de communes sur les montants totaux engagés par catégories.



Graphique 3 : part de chaque communauté de communes sur les montants totaux engagés par catégorie

La répartition des fonds engagés entre les communautés de communes est la suivante :

- 52 % pour la CCC
- 27,5 % pour la CCRN
- 20,5 % pour la CCSD

En se référant à ces ratios, le graphique 3 permet de donner quelques éléments comparatifs des choix des communautés de communes, au regard des catégories d'investissements.

Comparativement aux 2 autres communautés de communes,

- la CCC a :
 - ↳ consacré **plus** de crédits au sport, à la culture et dans une moindre mesure au développement économique ;
 - ↳ consacré moins de crédits au logement, aux services aux personnes et au tourisme ;
- la CCRN a :
 - ↳ consacré **plus** de crédits aux services aux personnes, au logement et au tourisme ;
 - ↳ consacré moins de crédits au sport ;

- la CCSD a :
↳ consacré moins de crédits au développement économique.

Principaux projets financés par les Contrats de Territoire

L'objectif de cette partie est de donner une vision des principales réalisations soutenues par les Contrats de Territoire sur chacune des Communautés de Communes, en termes de montants.

Catégories	<u>Principales réalisations inscrites sur la CCC</u> (au niveau des montants)
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveau complexe sportif collège Schuman et lycées ✓ Réhabilitation du centre municipal des sports (1ère tranche) ✓ Construction courts de tennis
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation du Conservatoire intercommunal de musique, de danse et d'art dramatique ✓ Aménagement du manoir de la Renaudière pour accueillir la bibliothèque du Petit Auverné ✓ Réhabilitation des locaux pour la bibliothèque de Rougé
Développement éco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pôle d'activités de la gare : aménagement pôle échange multimodal et création aire stationnement co-voiturage ✓ Aménagement de la zone communale de la gare à Soudan ✓ Création ateliers relais ZI ouest à Châteaubriant ✓ Incubateur et pépinières éco entreprises ZI ouest à Châteaubriant
Electrification, assainissement, eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assainissement Soudan, La Melleray et St Julien de Vouvantes ✓ Mise en exploitation de la nappe de Mazerolles ✓ Augmentation de la capacité de stockage d'eau potable à Abbaretz : construction d'un réservoir au sol ✓ Travaux d'électrification et viabilisation de lotissements sur plusieurs communes
Gestion des rivières/plans d'eau et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de lutte contre les inondations ✓ Restauration des digues de l'étang de la Forge et autres ouvrages ✓ Entretien du Don : restauration ripisylve lutte contre le phytophthora, restauration de frayère et restauration de vannage
Logement / aires d'accueil gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aires d'accueil gens du voyage de Châteaubriant
Services aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation de l'atelier Association pour les Chômeurs du Pays de la Mée ✓ Accueil de loisir et local jeunes à Erbray
Bâtiments com com	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureaux de la communauté de communes

Catégories	Principales réalisations inscrites sur la <u>CCRN</u> (au niveau des montants)
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation gymnase de Nozay ✓ Réalisation skate parc à Nozay
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bibliothèque de Nozay « Tournepage » ✓ Extension et aménagement bibliothèque de La Grigonnais ✓ Bibliothèque et salle de loisirs à Puceul ✓ Équipement espace culturel Le Mi'lieu de la Grigonnais
Développement éco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de la ZAC de l'Oseraye à Puceul ✓ Hôtel d'entreprise et atelier relais parc d'activités de l'Oseraye à Puceul
Electrification, assainissement, eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assainissement Saffré, Nozay, La Grigonnais, Abbaretz ✓ Mise en exploitation de la nappe de Mazerolles ✓ Augmentation de la capacité de stockage d'eau potable à Abbaretz : construction d'un réservoir au sol ✓ Travaux d'électrification sur plusieurs communes
Gestion des rivières/plans d'eau et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restauration des digues de l'étang de la Forge ✓ Entretien du Don : restauration ripisylve lutte contre le phytophthora à Moisdon et Issé restauration de frayère à Nozay et restauration de vannage à Jans ✓ Développement tri sélectif et amélioration de la collecte des déchets, Extension du centre d'enfouissement de Tréffieux
Logement / aires d'accueil gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition immobilière + travaux sur un immeuble à Tréffieux
Services aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement et extension du centre multi accueil à Nozay ✓ Création accueil de loisirs à Nozay ✓ Aménagement locaux chantier insertion
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement du parc du château de Saffré ✓ Aire de camping car à Nozay

Catégories	<u>Principales réalisations inscrites sur la CCSD</u> (au niveau des montants)
Sport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création salle de sports à Derval ✓ Réhabilitation d'une salle de sport à Derval
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle socioculturelle à Marsac sur Don ✓ Construction bibliothèque tête de réseau Derval
Développement éco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ VRD viabilisation sur le PA des Estuaires ; ✓ Requalification du parc des Estuaires (acquisition de terrain en vue de l'extension)
Electrification, sainissement, eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude de conception et construction nouvelle station d'épuration à Derval ✓ Construction réservoir à Guémené ✓ Extension station d'épuration de Pierrick ✓ Travaux d'électrification sur plusieurs communes
Gestion des rivières/plans d'eau et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restauration des digues de l'étang de la forge ✓ Entretien du Don : restauration ripisylve lutte contre le phytophora à Moisdon et Issé restauration de frayère à Nozay et restauration de vannage à Jans
Logement / aires d'accueil gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition immobilière à Jans
Services aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement du presbytère en pôle social / emploi à Derval
Bâtiments com com	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureaux de la Communauté de Communes
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création camping à Marsac ✓ Rénovation auberge de la Roche ✓ Création office intercommunal de tourisme

IV CONCLUSION

La mise en œuvre de cette première génération de Contrats de Territoire aura indéniablement eu un effet extrêmement positif sur le territoire : ils ont constitué une manne financière considérable pour accompagner les projets de développement et se sont inscrits dans une méthodologie de projet, qui malgré des marges d'améliorations possibles, n'en est pas moins positive.